

NUMERO : 2024-245
DÉCISION DU MAIRE

Le Maire de la ville de Sarcelles,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° 2020-063 du Conseil municipal du 05 juillet 2020, reçue en sous-préfecture le 07 juillet 2020, portant délégation de pouvoir au Maire,

Considérant la volonté de la Ville de Sarcelles d'accueillir le prestataire « Les aventures de Léo » proposant une animation d'échappée game « Livre des contes » qui se tiendra à l'accueil de loisirs maternel Romain Rolland, le lundi 28 octobre 2024, de 09 h 30 à 11 h 45,

Considérant la nécessité de faire appel à un prestataire extérieur pour proposer cette animation : direction artistique et technique de l'évènement, gestion des modalités d'accueil des artistes (contrats, paiement des prestations, acheminement, etc...),

Considérant la compétence technique en matière d'organisation d'activités pour enfants du prestataire « Les aventures de Léo »,

Considérant que la réalisation de cette animation sera rémunérée par la Ville de Sarcelles à hauteur de 400 euros somme globale,

Considérant pour ce faire la nécessité de conclure un contrat de production de prestation, ci-joint,

Décide :

Article 1 : D'approuver le contrat relatif à l'organisation d'un escape game « Livre des contes » qui se tiendra à l'accueil de loisirs maternel Romain Rolland, le lundi 28 octobre 2024, de 09 h 30 à 11 h 45.

Article 2 : De signer ledit contrat avec « Les aventures de Léo », dont le siège social est situé au 29 rue André Salel, 92260 Fontenay-aux-Roses, pour un montant de 400 euros TTC.

Article 3 : D'imputer la dépense au budget communal.

Article 4 : La présente peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif, sis 2-4 boulevard de l'Hautil -BP 30322 - 95027 CERGY-PONTOISE CEDEX, dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa mise en ligne sur le site de la ville.

Fait à Sarcelles, le 17 Octobre 2024

Le Maire
Patrick HADDAD

